

[Consulter la version en ligne](#)



## Programme SI MDPH

Lettre électronique n°10 - Avril 2019

### Edito

Bonjour à tous,

La **généralisation du déploiement** du SI MDPH se poursuit sur l'ensemble du territoire.

A fin mars, 12 MDPH avaient mis en service leur solution, dont les 7 MDPH pilotes (Ain, Calvados, Gers, Nord, Paris, Haute-Savoie, Seine-Maritime). L'objectif partagé du programme reste de mettre en service le SI harmonisé pour l'ensemble des MDPH à la fin de l'année 2019.

Actuellement, l'heure est aux **retours d'expérience** de ces sites pilotes. Ces derniers nous ont fait part de préconisations sur le déploiement du SI harmonisé. Les précieux recueils d'informations seront partagés avec l'ensemble des MDPH, lors de « **groupes d'échanges de généralisation** ». Ils seront utiles aux autres MDPH qui se lancent à leur tour dans cette transformation.

Ces retours nous servent également à préciser les modalités d'organisation du **palier 2**, dont les travaux préparatoires sont en cours. Plusieurs réunions et ateliers de travail en interne ont permis également d'avancer sur ce sujet.

Nous remercions les MDPH qui se sont portées candidates au rôle de pilote. La sélection des pilotes est actuellement en cours avec un objectif de commencer les travaux de co-construction avec les éditeurs très prochainement. Notre objectif est de disposer d'une vision précise du palier 2 d'ici la fin du second trimestre.

Comme cela avait été évoqué lors du comité stratégique du programme SI MDPH en

novembre 2018, la CNSA a conçu et mis à disposition un **kit de communication** (flyer, affiche, signature de mail). L'objectif est d'expliquer simplement aux usagers des MDPH :

- ce que le SI MDPH changera pour eux ;
- la contrainte des délais durant la mise en place du système.

Les MDPH peuvent s'appuyer sur ces supports afin de communiquer auprès de leurs usagers sur les impacts du déploiement du SI harmonisé, en particulier sur les délais de traitement.

Nous vous remercions de rester mobilisés autour de ce programme pour en assurer la réussite et restons à votre disposition pour vous accompagner tout au long de votre déploiement.

**Stéphane Corbin, Directeur de la compensation – CNSA**

## Sommaire

1. Stratégie de déploiement
2. Tronc Commun
3. Echanges CAF - accès SNGI
4. Suivi des orientations des personnes en situation de handicap
5. Service de demande en ligne
6. Le centre de données
7. Prochaines étapes & liens utiles

# 1. STRATEGIE DE DEPLOIEMENT

## Mise en service des 7 MDPH pilotes

Les 7 MDPH pilotes ont mis en service le nouveau SI harmonisé.

La CNSA, accompagnée de la cellule d'appui national travaille actuellement à la formalisation de retours d'expérience de ces pilotes.

Ces visites d'une journée se déroulent sur site. L'objectif est d'échanger sur un ensemble de thématiques : mise en place des changements organisationnels, installation technique de la solution, paramétrage de la solution, recette de, travaux sur les flux, formation des agents... etc.

Les MDPH du Calvados, du Nord, du Gers, de la Seine-Maritime ont déjà été consultées en mars/avril. Les MDPH de l'Ain, Paris et de la Haute-Savoie le seront prochainement.

Les propos recueillis permettront aux MDPH de généralisation de profiter de l'expérience vécue par les pilotes, environ 3 mois après leur mise en service.

Depuis mars, nous informons dans chaque numéro de l'Info-réseau MDPH de l'avancée du déploiement du SI MDPH. N'hésitez pas à les consulter afin de vous imprégner dès à présent des retours d'expérience de certaines MDPH pilotes et MDPH de la vague 1.

## Mise en service des MDPH de généralisation

A mi-avril, le palier 1 du SI harmonisé est déployé dans 7 MDPH de la vague 1. 64 réunions de lancement ont eu lieu.

Les dernières mises en service ont concerné la MDPH de l'Aube (15/01), de la Mayenne (19/02), de la Seine-et-Marne (25/03) avec leur éditeur Info DB/UP ; ainsi que les MDPH de Charente-Maritime (26/03) et Seine-Saint-Denis (25/03), du Doubs (02/04) et des Côtes d'Armor (03/04) avec leur éditeur GFI.

Pour rappel, l'ensemble des MDPH-CD devra avoir mis en service une solution labellisée avant le 31 décembre 2019. Il est donc impératif pour les MDPH-CD n'ayant pas encore transmis leur convention :

1. d'informer la CNSA des dates prévisionnelles de passage devant les instances ;
2. de transmettre la convention tripartite (disponible sur SharePoint de déploiement SI-MDPH).

Les dates renseignées pour chacune des trois phases du déploiement doivent avoir fait l'objet préalablement d'un échange et d'une validation avec la CNSA.

Une fiche activité « Signer la convention » est disponible en cliquant [ici](#).

Après la signature de la convention et le démarrage des activités de pré-déploiement/déploiement, les MDPH devront transmettre leurs livrables au fil de l'eau, via le

Sharepoint de déploiement.

## Début des premiers retours d'expérience / bonnes pratiques

Les premiers retex ont pu être réalisés. Nous vous en faisons part à la rubrique « Programme SI MDPH » des Info-réseau bi-mensuels. N'hésitez pas à les consulter :

- retex Mayenne (Info-réseau n°350)
- retex Paris (Info-réseau n°351). L'intégralité de l'interview de Fabrice Masi, directeur de la MDPH est consultable en cliquant [ici](#).
- retex Seine-Maritime (Info-réseau n°352)

Une première vidéo de retex avec les agents MDPH du Calvados est également disponible [ici](#). Dans cette interview, retrouvez Annie Coletta, Laurent Viseur et Solène David qui nous dévoilent leur expérience en tant que pilote InfoDB/UP du déploiement de la solution harmonisée Solis.



## Mise en place de « Groupes d'Echanges Généralisation »

Les résultats et préconisations des retours d'expérience des MDPH pilotes et de la vague 1 seront partagés au cours des « Groupes d'Echanges Généralisation ».

Ces groupes seront articulés par éditeur avec une dizaine de MDPH, toutes vagues confondues. Il est prévu à cet effet d'échanger sous format « table ronde ».

L'organisation est prévue au cours du 2e trimestre 2019. Nous vous tiendrons informés des dates et de la constitution des groupes qui se feront sur sites (MPDH pilote ou vague 1).

## Mise en place de « réunions intermédiaires »

Des réunions intermédiaires ont lieu depuis février. L'objectif est de renforcer et personnaliser l'accompagnement des MDPH-CD dans le cadre du déploiement de leur SI MDPH et de s'assurer que les activités de prédéploiement sont suffisamment avancées pour permettre l'installation à la date définie.

Elles sont dites « intermédiaires » car elles sont à réaliser entre la réunion d'initialisation d'analyse d'impact métier et la journée de lancement.

Les réunions intermédiaires, réalisées en visioconférence, permettent de :

- poursuivre les travaux identifiés pendant la réunion d'initialisation d'analyse d'impacts **métier** :
  - échanger sur l'état d'avancement des atteintes des exigences du Tronc Commun ;
  - identifier le plan d'actions à mettre en œuvre pour se préparer au déploiement du SI MDPH.
  
- lancer les travaux sur les **activités fonctionnelles** :
  - présenter la grille d'analyse d'impacts fonctionnels ;
  - accompagner les MDPH-CD dans l'identification de l'ensemble des activités qui peuvent déjà être réalisées ou à réaliser en phase de pré-déploiement.

Elles sont proposées pour les MDPH de vagues 3 et 4 selon les besoins identifiés et au plus tard deux mois avant l'installation en recette. A date, 4 réunions intermédiaires ont été réalisées.

## Nouvelle FAQ disponible

Une nouvelle FAQ a été mise en ligne début avril dans le kit de déploiement de l'Observatoire SI des MDPH (SharePoint du déploiement SI-MDPH).

Elle recouvre les thématiques suivantes : Échanges CAF/SNGI, extraction CNSA, futurs paliers, juridique, SharePoint, tronc commun / référentiel fonctionnel.

Nous vous invitons à vous y rendre en cliquant [ici](#).

**Contact** : Sarah TOUSSAINT, cheffe de projet déploiement et accompagnement au changement [sarah.toussaint@cnsa.fr](mailto:sarah.toussaint@cnsa.fr)

## 2. TRONC COMMUN

### Actualisation des courriers harmonisés

Les courriers harmonisés dans le cadre du Tronc Commun ont été actualisés, pour tenir compte des évolutions réglementaires issues des décrets publiés en octobre et décembre 2018 (mesures de simplification portant sur l'AAEH, l'AAH et la RQTH). Des mentions relatives à l'attribution de droits « sans limitation de durée » sont notamment présentées.

Ces courriers intègrent également des modifications suite aux évolutions législatives relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (évolution de la « mention CNIL ») et à la modernisation de la Justice du XXIème siècle (évolution des voies de recours). Une actualisation des courriers de CMI est également proposée.

Le document transmis aux MDPH (Info-réseau du 22/02) présente des orientations métier pour tenir compte des évolutions du cadre réglementaire. Ces orientations ont également été transmises aux éditeurs.

Elles constituent des préconisations pour ajuster les courriers et ne remettent pas en cause le label « SI MDPH ». La version actualisée des spécifications des courriers sera transmise ultérieurement et les éditeurs devront s'y conformer (dans le cadre du Palier 2).

### Poursuite des travaux sur le processus d'élaboration et de suivi du PAG

Les groupes de travail relatifs au Plan d'Accompagnement Global avec les MDPH sont terminés depuis le 13 février. Au total, cinq groupes de travail ont réuni une quinzaine de MDPH.

Un document synthétisant les mesures retenues est en cours d'élaboration et vous sera communiqué par la suite. Une trame harmonisée de PAG sera également transmise.

La prochaine étape consiste à reformer ces groupes de travail dits « mixtes » avec cette fois-ci la présence des éditeurs. Ces réunions ont pour objectif de décliner les principes métier en exigences SI. Elles auront lieu en avril pour traiter du PAG et en mai s'agissant des recours.

**Contact** : Maryanick SOW, cheffe de projet Tronc Commun [maryanick.sow@cnsa.fr](mailto:maryanick.sow@cnsa.fr)

### 3. Echanges CAF - accès SNGI

#### Point d'étape sur les flux pour les MDPH précurseurs 14, 59 et 76

Suite aux premiers transferts de flux réalisés dans les départements précurseurs, le projet de dématérialisation des flux entre les Caf et les MDPH entre en phase de généralisation.

- **Flux « Accès au SNGI »** : ce flux est opérationnel et peut être déployé dans le cadre d'une généralisation.

- **Flux « Maintien des droits »** : pour assurer ce déploiement, il est rappelé la nécessité de respecter les différents prérequis techniques et juridiques et d'un accord local entre la MDPH et la CAF pour déterminer une date partagée de démarrage des échanges.

Une Instruction Technique va être diffusée prochainement aux CAFs pour apporter toutes les précisions nécessaires quant au démarrage de ce flux.

La diffusion des informations complémentaires aux MDPH sera assurée par le biais de l'Info-réseau de la CNSA.

- **Flux « demandes et décisions »** : les premiers flux en environnement de production ont permis d'identifier des difficultés de traitement, car toutes les données nécessaires aux CAFs pour le traitement des demandes ne peuvent en l'état être véhiculées dans les échanges.

Afin de remédier à cette situation et permettre dans un bref délai la généralisation de ce flux, un travail commun avec les départements « précurseurs » (MDPH, CAFs et éditeurs), la CNSA et la CNAF a été lancé en mars. Il se poursuit en organisation restreinte pour améliorer l'obtention d'informations nécessaires au traitement des dossiers d'AAH et d'AEH et permettre une généralisation dans des conditions satisfaisantes.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous lorsque l'avancée des travaux nous permettra de vous annoncer une date de généralisation.

#### Test des flux en environnement bouchonné pour les sites pilotes

Ces tests ont pour objectif de valider les formats des différents flux émis et les nouvelles pratiques métiers induites par l'automatisation des flux d'échanges de données entre les MDPH et leur CAF respective.

L'environnement bouchonné mis à disposition par la CNAF fonctionne pour les 3 sites pilotes : MDPH 94 (avec l'éditeur SIRUS), MDPH 77 (avec son éditeur UP) et MDPH 32 (avec son éditeur GFI).

Les cas de tests SNGI chargés dans l'environnement de test CNAV sont concluants pour les MDPH 32 et 77 et ont permis la certification de ces derniers. A la MDPH 94, ces tests sont opérationnels via une requête manuelle.

Les tests sur les flux « Maintien des droits » et « Demande et décisions » se poursuivent, suite à des anomalies de paramétrage de l'applicatif métier. A la MDPH 94, l'implémentation du retour de flux ne se faisant pas dans la solution métier, une version corrective est en cours.

Contact : Aicha IMJAHAD, cheffe de projet Echanges CAF [aicha.imjahad@cnsa.fr](mailto:aicha.imjahad@cnsa.fr)

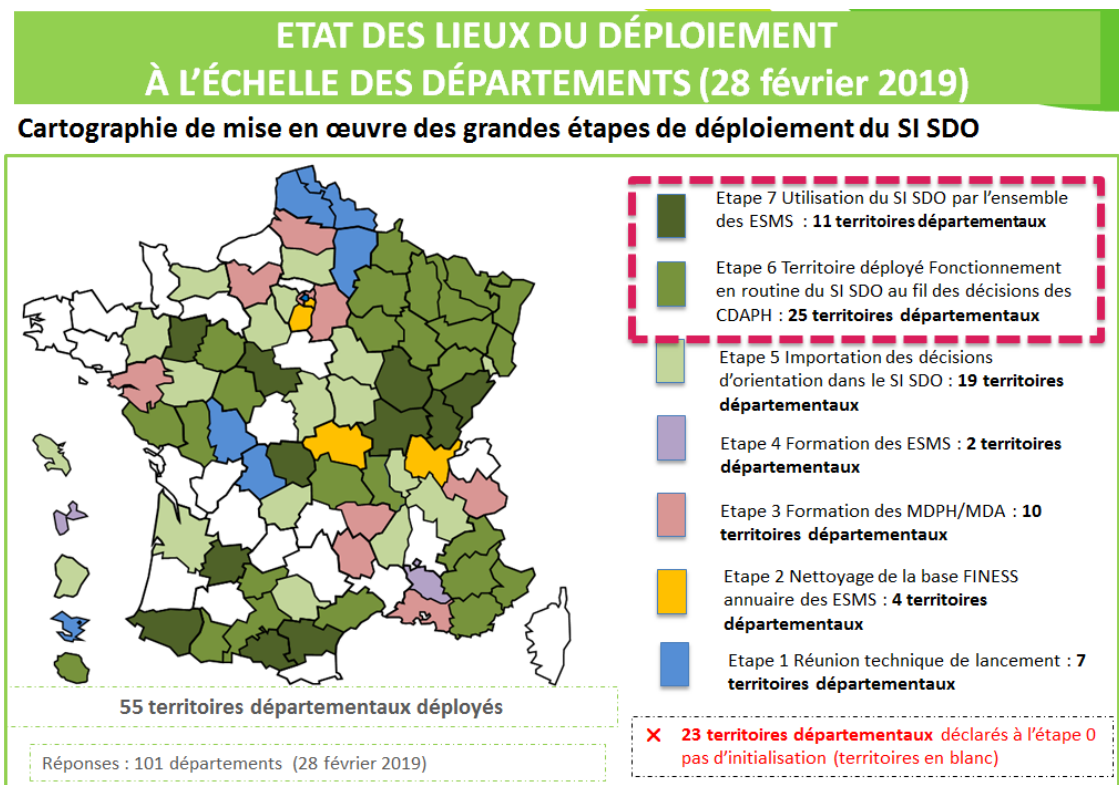
## 4. SUIVI DES ORIENTATIONS

### Etat d'avancement du déploiement du système d'information de suivi des décisions d'orientation

Les systèmes d'information régionaux de suivi des décisions d'orientation ViaTrajectoire Personnes Handicapées et Osrose continuent à être déployés au sein des territoires départementaux.

Parmi les 17 régions engagées, 55 territoires départementaux ont mis en œuvre leur solution et 84 lettres d'engagement ont été reçues. Celles-ci doivent être transmises à la CNSA au plus vite.

La CNSA poursuit son accompagnement auprès des territoires régionaux afin que l'objectif de déploiement se concrétise en fin d'année 2019.





## **Elargissement du cadre fonctionnel de référence « accueil temporaire et répit »**

La CNSA a lancé des groupes de travail dans le cadre de l'élargissement du cadre fonctionnel de référence sur l'accueil temporaire et le répit de novembre 2018 à janvier 2019.

Ces rencontres ont pour but d'échanger sur la mise en place de nouvelles fonctionnalités visant à optimiser le parcours de l'utilisateur.

Elles ont réuni dans un premier temps les Agences régionales de santé, MDPH/MDA, Conseils départementaux et les Groupements de coopération sanitaire ; et dans un second temps les Etablissements et services sociaux et médico-sociaux ainsi que les fédérations ESMS.

Ce projet participatif est conduit de façon à allier l'articulation entre le niveau national et le niveau territorial.

L'instruction relative aux parcours accueil temporaire et répit se tiendra jusqu'à la fin du premier semestre 2019 et se décline de la façon suivante :

- rédaction des fiches fonctionnelles pour l'élargissement du cadre de référence du SI SDO : de février à septembre 2019 ;
- diffusion d'un questionnaire complémentaire à l'instruction aux participants des groupes de travail réalisés : fin avril 2019 ;
- consultation (différentes phases) des parties prenantes de juin à septembre 2019.

**Contacts** : Audrey AHOVEY, cheffe de projet Suivi des orientations  
[audrey.ahovey@cnsa.fr](mailto:audrey.ahovey@cnsa.fr) et Christian BEDUE, chef de projet SI Suivi des orientations  
[christian.bedue@cnsa.fr](mailto:christian.bedue@cnsa.fr)

## **5. Service de demande en ligne**

### **Point d'étape du déploiement « MDPH en ligne »**

A ce jour, 54 lettres d'engagement ont été reçues dont 45 MDPH ayant déclaré souhaiter utiliser le service MDPH en ligne de la CNSA.

Après avoir suivi une formation sur l'outil en janvier dernier, les 12 MDPH de la vague 1 ont pu utiliser le nouveau service depuis mars. Il s'agit des MDPH 02 (service ouvert), 27, 31, 35, 51, 52, 55 (service ouvert), 61, 72, 80 (service ouvert), 87 et 88.

La seconde vague est actuellement en cours de formation avec un objectif d'ouverture du service à fin avril – début mai.

Le déploiement des vagues suivantes est prévu à partir de fin mai – début juin.

## Poursuite des réunions sur le Téléservice (palier 2)

Des réunions ont eu lieu au cours des mois de janvier à mars.

Ces groupes avec une dizaine de MDPH ont permis d'explorer les formalités attendues sur le dépôt et le suivi de la demande jusqu'à la décision.

Un quatrième groupe de travail est prévu fin avril.

**Contacts** : Maryanick SOW, cheffe de projet Tronc commun [maryanick.sow@cnsa.fr](mailto:maryanick.sow@cnsa.fr) et Sylvain FRANC, chef de projet Service de demande en ligne [sylvain.franc@cnsa.fr](mailto:sylvain.franc@cnsa.fr)

## 6. Le centre de données

### Suivi des indicateurs d'usage avec « le centre de données du SI MDPH »

Les données individuelles transmises par MDPH en application de l'article L.146-3-1 doivent faire l'objet de mesures adéquates de pseudonymisation permettant d'assurer la confidentialité et la protection de l'identité des personnes (article R.247-6 du CASF).

La CNSA a déposé un dossier le 29 mars 2019 à la CNIL afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser sa solution de pseudonymisation. La CNIL dispose d'un délai de 2 mois (pouvant être porté à 4 mois) pour répondre.

La CNSA sera en mesure de fournir l'outil de pseudonymisation à chaque MDPH dès le retour de la CNIL et donc à compter du mois de juin si l'autorisation est délivrée à fin mai. Vous serez informés de la suite demandée.

Cet outil est une application à installer dans chaque MDPH (une fiche définissant les étapes d'installation sera transmise).

Pour disposer de l'outil, chaque MDPH devra signer une convention avec la CNSA. Une convention type sera mise à votre disposition dès réception de l'autorisation de la CNIL. En prévision de la signature de cette convention et par soucis du respect du calendrier, nous vous demandons d'inscrire cette convention à l'ordre du jour de la prochaine COMEX de votre

MDPH.

Dans le cadre du déploiement du palier 1 du SI MDPH, la CNSA, la MDPH et le Conseil départemental ont signé une convention.

Cette convention a pour objet de définir les actions à réaliser afin de mener à bien le projet de déploiement du palier 1 du programme SI MDPH, ainsi que les modalités de participation financière de la CNSA.

La convention précise, sous l'article 4, le montant de la participation financière ainsi que les modalités de versement.

Le solde de la participation financière de la CNSA est versé conformément à l'article 4-2 de la convention dans un délai d'un mois après la validation de trois éléments par la CNSA :

- l'atteinte des indicateurs d'usage mentionnés en annexe 3 de la convention dûment renseignés et atteints sur 3 mois consécutifs,
- la transmission du bilan final de la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de la convention,
- la transmission d'un tableau d'exécution financière des réalisations.

Pour consulter la notice explicative des indicateurs d'usage dédiée aux MDPH concernées par la phase de généralisation du Si harmonisé des MDPH, cliquez [ici](#).

Pour plus d'information, n'hésitez pas à visionner/revisionner la webconférence du 5 avril qui traitait du sujet, en cliquant [ici](#).

**Contact** : Patrice DIJOUX, chef de projet centre de données [patrice.dijoux@cnsa.fr](mailto:patrice.dijoux@cnsa.fr)

## 7. Prochaines étapes & liens utiles



**Prochaine présentation pédagogique (n°31)**

Judi 16 mai 2019 de 14h30 à 16h (webconférence)



### Liens utiles

- Sharepoint de déploiement SI MDPH :  
<https://cnsasimdph.sharepoint.com/SitePages/Accueil.aspx>
- Extranet - Espace SI MDPH :  
[https://cnsafr.sharepoint.com/sites/espace\\_SIMDPH/SitePages/Bienvenue%20sur%20notre%20espace%20collaboratif%20!.aspx](https://cnsafr.sharepoint.com/sites/espace_SIMDPH/SitePages/Bienvenue%20sur%20notre%20espace%20collaboratif%20!.aspx)
- Site Internet de la CNSA (rubrique SI MDPH) :  
<https://www.cnsa.fr/grands-chantiers/programme-si-commun-mdph>



### Inscription

Pour vous inscrire à la lettre d'information, veuillez cliquer [ici](#) et renseigner le formulaire d'inscription en ligne



### Contacts

N'hésitez pas à nous poser vos questions en nous envoyant un message à l'adresse [simdph@cnsa.fr](mailto:simdph@cnsa.fr)

Cette lettre électronique vous est adressée car vous figurez sur les listes de diffusion de la CNSA

[www.cnsa.fr](http://www.cnsa.fr)

[pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://pour-les-personnes-agees.gouv.fr)

[Se désinscrire](#)